

A propos du « mur des cons » dans les locaux du Syndicat de la Magistrature

"Mort aux cons !" : Exclamation à laquelle en son temps le général de Gaulle avait répondu par ce commentaire : "Vaste programme !...".

Ce "mur des cons", jeté en pâture à l'opinion publique à partir d'images volées, figure dans les locaux internes du Syndicat de la Magistrature et ressort donc de la sphère privée.

A l'analyse il doit être considéré comme un collage satirique à la Prévert, fait immédiatement penser au fameux "Mur des cons" du 'Canard Enchaîné' et se situe dans la même veine : le ton employé, volontairement polémique et outré s'analyse comme une réponse en forme d'exutoire, de ceux que la plus haute autorité de l'Etat dans le précédent gouvernement qualifiait avec mépris de "petits pois", à la déferlante liberticide des années Sarkozy.

Le tollé médiatico-politique qui s'est déchaîné en retour -d'aucuns allant même jusqu'à demander la dissolution du Syndicat de la Magistrature et Madame Taubira, Garde des Sceaux, ayant cru bon de saisir le CSM pour "manquement à la déontologie" (?)- doit être dénoncé en ce qu'il est une atteinte avérée à la liberté de penser et la liberté syndicale.

La liberté d'expression ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Fait à Paris le 29 avril 2013